Article 21 du Règlement

LA FONCTION PUBLIQUE

LES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, depuis toujours, le Canada a l'avantage d'être servi par une Fonction publique efficace, créatrice et productive. Aucun gouvernement ne peut fonctionner sans une administration efficace et souple, et le gouvernement actuel ne fait pas exception. Il peut arriver que la Fonction publique soit soumise à des pressions, mais il ne faut pas s'en étonner parce que les situations évoluent rapidement.

Le gouvernement actuel s'est montré un employeur qui a le sens de ses responsabilités. Il a instauré les négociations centrales, un régime dentaire pleinement financé, des mesures d'équité en matière d'emploi, des garderies supplémentaires et une politique contre le tabagisme en milieu de travail. Il a aboli la retraite obligatoire, institué un programme de congé autofinancé de même que des mesures volontaires de retraite anticipée.

Il a en outre présenté un programme très réussi d'adaptation de la main-d'oeuvre, mis au point des mesures visant à adoucir les conséquences de la privatisation pour les employés, établi la rémunération au rendement et les bonis de productivité pour les gestionnaires, créé le centre d'études sur la gestion où les plus éminents praticiens et théoriciens coopéreront directement à la mise au point de méthodes de gestion nouvelles et améliorées dans la Fonction publique.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RÉGIONAL

L'EST DE L'ONTARIO—ON DEMANDE UN NOUVEAU PROGRAMME

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a mis en péril l'économie de l'est de l'Ontario le jour où, pour la protéger, il a nommé ministre régional le député de Lanark—Renfrew—Carleton (M. Dick).

Au 30 juin, le gouvernement a annulé tous les stimulants au développement industriel pour cette région canadienne. Il se lave les mains de son développement économique.

Quand le gouvernement cessera-t-il d'être aussi cruel et soumettra-t-il un nouveau programme de développement pour soutenir l'industrie et le tourisme de l'est de l'Ontario? C'est la première fois depuis 1970 qu'une grande partie de cette région ne bénéficie d'aucun programme de développement industriel. Le gouvernement s'est arrangé pour que l'abandon des mesures incitatives au développement industriel passe inaperçu.

Nous, de l'est de l'Ontario, exigeons du gouvernement qu'il implante un programme favorable au développement régional et au tourisme. Si le premier ministre peut faire don de 164

millions de dollars à Lac-Saint-Jean lors d'une élection partielle, il peut mettre en oeuvre dans l'est de l'Ontario un programme durable de stimulants à l'industrie et au tourisme.

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE RESPECT DE LA LOI

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Ce matin, je me sens dans l'obligation de porter à l'attention des députés de cette Chambre une situation que j'ai eu à vivre hier soir à l'aéroport international d'Ottawa, situation qui prend beaucoup de signification, surtout après l'adoption du projet de loi C-72. Dans les faits, afin d'obtenir certaines informations, je me suis adressé, en français, à un préposé de Transport Canada à l'aéroport d'Ottawa. A ma grande surprise, ce dernier n'a pu me répondre en français. Voyant cet état de fait, j'ai insisté mais sans résultat, tellement qu'il a fallu un membre de la Gendarmerie royale pour sauver ce fonctionnaire de l'impasse.

Ce fait banal, monsieur le Président, me direz-vous, m'a fait comprendre combien nous nous devrons d'être vigilants dans l'application de la Loi sur les langues officielles. L'étape de son adoption étant franchie, je me dois de conclure qu'il est de notre devoir maintenant de nous assurer que toutes les mesures seront prises en vue de son application.

J'exhorte donc tous les ministres de cette Chambre à veiller à ce que cette loi soit respectée à l'intérieur de leur propre ministère et à l'intérieur des sociétés d'État dont ils ou elles sont responsables.

[Traduction]

L'INDUSTRIE

LA SITUATION DU SECTEUR DU CAMIONNAGE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement laisse planer deux graves menaces sur l'industrie canadienne du camionnage avec sa déréglementation et l'accord commercial Mulroney-Reagan.

Premièrement, les camionneurs américains envahissent le Canada grâce aux immenses avantages que le régime fiscal américain leur donne sur les Canadiens. Ce n'est qu'une question de temps avant que les camionneurs canadiens ferment leurs entreprises au Canada et aillent s'installer aux États-Unis pour profiter des règles américaines sur l'amortissement. Le gouvernement canadien devrait immédiatement uniformiser les règles.